

GERER LES CONFLITS AVEC LES TECHNIQUES DE LA MEDIATION

LA MÉTHODE

- La pédagogie est très interactive, avec une forte implication des participants
- 60% du temps de formation est consacré à des exercices de mise en situation, inspirés de la vie professionnelle courante et des situations de conflits interpersonnels en entreprise

LE PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise, avocats, responsables RH, responsables juridiques, commerciaux et financiers de l'entreprise, etc
- Tout professionnel assujettis à gérer les conflits

LES OBJECTIFS

- Savoir identifier et gérer des situations courantes de conflit
- Comprendre la médiation, ses principes et son processus
- S'initier aux techniques de la médiation dans les situations de conflits

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis
n'est nécessaire

LA DURÉE

16 heures soit
2 journées

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :

01 44 95 11 49

institut131@cmap.fr



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



GERER LES CONFLITS AVEC LES TECHNIQUES DE LA MEDIATION

Intervenant



Pierre BERETTI

Expert en ressources humaines et en relations sociales, médiateur et formateur en médiation des conflits au travail au CMAP.

Il a occupé des postes de DRH en France et à l'international, a la double expérience de la médiation des conflits inter-individuels et collectifs ainsi que les médiations conventionnelles et judiciaires, est co-auteur de « MÉDIATION DES CONFLITS AU TRAVAIL » (Ed. Pearson, 2021), avec Anne Litique & Christelle Lauzeral-Wilbois et de «Homo Numericus au travail » (Editions Economica, 2016)

Jour 1

Apports conceptuels et techniques, premiers exercices d'initiation

9h00-18h00

Les relations humaines dans les organisations

Organisations, relations humaines et conflits

Qu'est ce qu'un conflit ? Savoir identifier les situations de conflit,
Stratégies et modes d'intervention pour régler les conflits.

La médiation

Définition et principes,

Les facteurs déterminants de recours aux techniques de la médiation,

La médiation conventionnelle en entreprise

La force de la posture et des techniques de la médiation pour gérer un conflit

La place des émotions et des besoins dans un conflit

Jour 2

Expérimentations par petits groupes.

9h00-18h00

L'approche du Manager/RRH « facilitateur ».

La négociation raisonnée et l'approche systémique

Exercices de mise en situation

Les journées de formation sont essentiellement basées sur des études de cas et des expérimentations à 2 ou à 4.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :

01 44 95 11 49

institut131@cmap.fr



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



GERER LES CONFLITS AVEC LES TECHNIQUES DE LA MEDIATION

Bulletin d'inscription (page 1/2)

Civilité _____

NOM _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance __/__/__ à _____

Société _____

Fonction _____

Adresse de facturation Professionnelle Personnelle

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Courriel (contact inscription) _____

Courriel participant (si différent) _____

Comment avez-vous connu cette formation? _____

Le tarif est de 1100 € H.T.
(soit 1320 € T.T.C.) pour les
deux journées

Je règle par :

Chèque bancaire
à l'ordre du CMAP

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande Armée
IBAN: FR 76 3000 4008 1300
0104 6941 451
BIC: BNPAFRPPPGA

J'accepte la diffusion
de mon adresse email aux
participants du groupe de
formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP-Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP-Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à institut131@cmmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40. Outre les journées de formation, l'offre inclut la documentation et les pauses-café.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

Bulletin d'inscription à retourner au
CMAP-Institut 131

pour le CMAP-Institut 131

GERER LES CONFLITS AVEC LES TECHNIQUES DE LA MEDIATION

Bulletin d'inscription (page 2/2)

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP-Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP-Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP-Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP-Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP-Institut 131.

Institut 131,
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :

01 44 95 11 49

institut131@cmap.fr



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE



processus certifié



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

